

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2014**

Sous la Présidence de M. Fabrice MILLEREAU, Maire.

Etaient présents : M. MILLEREAU - M. PRIVAT - M. CANETE MUNOZ - Mme CARPIER - M. TELLIER - M. DE VECCHI - Mme DECLE - M. DECAIX - Mme COURTOIS - M. SOARES - Mme CLERGET - Mme CASSAT - M. CHEVALLIER - Mme HARLAY - M. MITTELLETTE - Mme TURQUET - Mme LEILLET - Mme SIMON - M. DORSO - Mme CLOOTS - Mme GROUX - Mme JANSSEN - M. GRANGIE

Absents excusés pouvoir: M. FRIESS représenté par M. MILLEREAU - Mme NICOL représentée par Mme CARPIER - Mme BOERO représenté par M. CANETE MONOZ

Absents : M. YILDIRIM - M. PETITE

Secrétaire de séance : Mme COURTOIS, élue à l'unanimité,

En exercice : 28 Présents : 23 Pouvoirs : 3 Votants : 26

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire propose que soit ajoutée à l'ordre du jour de la séance la question suivante : « Demande de retrait du transfert de la taxe sur l'électricité ». La modification de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité.

INFORMATIONS

Comptes rendus

Monsieur DE VECCHI, Adjoint au Maire chargé du Social et du 3^{ème} âge rapporte les points abordés lors de la commission Action et Insertion Sociales qui s'est réunie le 10 février 2014 :

- RSA,
- interventions du CCAS en matière d'aides facultatives,
- animations,
- logement,
- prévisions 2014.

Décision du Maire

Décision du Maire 2014-003 : Avenant au marché public de travaux relatif à la réhabilitation de l'Hôtel de Ville

DECIDE

ARTICLE 1 :

- de conclure et de signer les avenants au marché public de travaux relatif à la réhabilitation de l'hôtel de ville qui a pour objet la prise en compte de divers travaux supplémentaires, énumérés ci-dessus, pour les lots suivants :

Titulaire du LOT 4 : Charpente, menuiseries bois

BMG ENTREPRISE

Montant initial du marché HT	Montant de l'avenant n° 1	Montant de l'avenant n° 2	Montant de l'avenant n° 3	Nouveau montant du marché HT	Pourcentage de variation
292 057,00 €	15 508,10 €	3 515,40 €	7 512,45 €	318 592,95 €	+ 9,08 %

Titulaire du LOT 7 : Peinture

BRITES DECORS

Montant initial du marché	Montant de l'avenant n° 1	Montant de l'avenant n° 2	Nouveau montant du marché HT	Pourcentage de variation
98 117,85 € HT	960,00 € HT	1 900,00 € HT	100 977,85 € HT	+ 2,91 %

Titulaire du LOT 8 : Electricité – courants forts – courants faibles

ELECTRICITE LE GUINIO - ELG

Montant initial du marché	Montant de l'avenant n° 1	Montant de l'avenant n° 2	Nouveau montant du marché HT	Pourcentage de variation
108 045,13 € HT	20 970,96 € HT	305,00 € HT	129 321,09 € HT	+ 19,69 %

COUT TOTAL DU MARCHE

Montant initial HT du marché	Montant HT des avenants du 30/10/2013	Montant HT des avenants du 10/12/2013	Montant HT des avenants du 06/02/2014	Nouveau montant du marché HT	Pourcentage de variation
1 039 529,95 €	65 502,10 €	7 755,82 €	9 717,45 €	1 122 505,32	+ 7,98 %

ARTICLE 2 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

DELIBERATIONS

2014-011 ADMINISTRATION GENERALE - ENTRETIEN DES RESEAUX ET OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT - CONVENTION SIAPBE - COMMUNE NOUVEAU MONTANT ANNUEL : APPROBATION

Le Conseil municipal,

Vu le rapport présenté par Monsieur TELLIER Adjoint au Maire chargé des Finances, de la Gestion du Personnel et de la Vie Associative,

Après en avoir délibéré,

Par 24 voix pour, 2 abstentions (M. GRANGIE – Mme JANSSEN),

Décide :

Article 1 :

D'approuver le nouveau montant annuel pour l'entretien des ouvrages d'assainissement (92^{ème} opération), le montant est fixé à 73 535,30 € HT soit 80 888,83 € TTC. La part des travaux d'entretien pour les eaux usées est de 64 564,30 € HT soit 71 020,73 € TTC et pour les eaux pluviales, celle-ci est de 8 971,00 € HT soit 9 868,10 € TTC.

Article 2 :

D'approuver le nouveau montant annuel pour l'entretien des réseaux d'assainissement (93^{ème} opération), le montant est fixé à 27 010,32 € HT soit 29 711,35 € TTC. La part des travaux d'entretien pour les eaux usées est de 18 855, 52 € HT soit 20 741,07 € TTC et pour les eaux pluviales, celle-ci est de 8 154,80 € HT soit 8 970,28 € TTC.

Article 3 :

D'imputer les dépenses au budget annexe Eau et Assainissement, compte 615 – Entretien et réparations.

2014-012 MARCHES PUBLICS : RECAPITULATIF DES MARCHES PASSES EN 2013

Vu le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal est informé que Monsieur le Maire a lancé et attribué les marchés passés conformément au tableau annexé à la délibération conformément à l'article 133 du Code des Marchés Publics et informe que ce tableau sera consultable sur le site internet de la ville dans la rubrique MARCHES PUBLICS.

2014-013 FINANCES - BUDGET 2014 – VILLE – ASSOCIATIONS - AVANCES SUR SUBVENTION : BENEFICIAIRES

Le Conseil municipal,

Vu le rapport présenté par Monsieur TELLIER, Adjoint au Maire chargé des Finances,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1 :

D'accorder une avance sur la subvention ou la participation communale 2014 aux associations ou organismes suivants :

DENOMINATION	AVANCE 2014	SUBVENTION 2013
UMOB Football	3000 €	9800 €
UMOB Basket	2000 €	6200 €

Article 2 :

D'autoriser le Maire à procéder aux opérations comptables correspondantes.

Article 3 :

D'imputer de la dépense au compte 6574 du budget primitif 2014.

2014-014 RESSOURCES HUMAINES - AMENAGEMENT ET REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL - REGLEMENT INTERIEUR - AVENANT N°3 : ADOPTION

Le Conseil municipal,

Vu le rapport présenté par Monsieur TELLIER, Adjoint au Maire chargé de la Gestion du Personnel,

Après en avoir délibéré,

Par 21 voix pour, 5 abstentions (M. DORSO – Mmes CLOOTS – GROUX – M. GRANGIE – Mme JANSSEN),

Décide :

Article unique :

D'adopter l'avenant n°3 au Règlement intérieur régissant l'Aménagement et la Réduction du Temps de Travail dans la commune de Beaumont-sur-Oise, tel que défini dans le document joint à la délibération.

De dire que l'avenant, annexé au règlement intérieur, prendra effet au 01^{er} mars 2014.

2014-015 RESSOURCES HUMAINES - AMENAGEMENT ET REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL - REGLEMENT INTERIEUR - AVENANT N°4 : ADOPTION

Le Conseil municipal,

Vu le rapport présenté par Monsieur TELLIER, Adjoint au Maire chargé de la Gestion du Personnel,

Après en avoir délibéré,

Par 21 voix pour, 5 abstentions (M. DORSO – Mmes CLOOTS – GROUX – M. GRANGIE – Mme JANSSEN),

Décide :

Article unique :

D'adopter l'avenant n°4 au Règlement intérieur régissant l'Aménagement et la Réduction du Temps de Travail dans la commune de Beaumont-sur-Oise, tel que défini dans le document joint à la délibération.

De dire que l'avenant, annexé au règlement intérieur, prendra effet au 01^{er} mars 2014.

2014-016 RESSOURCES HUMAINES - AMENAGEMENT ET REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL - REGLEMENT INTERIEUR - AVENANT N°5 : ADOPTION

Le Conseil municipal,

Vu le rapport présenté par Monsieur TELLIER, Adjoint au Maire chargé de la Gestion du Personnel,

Après en avoir délibéré,

Par 21 voix pour, 5 abstentions (M. DORSO – Mmes CLOOTS – GROUX – M. GRANGIE – Mme JANSSEN),

Décide :

Article unique :

D'adopter l'avenant n°5 au Règlement intérieur régissant l'Aménagement et la Réduction du Temps de Travail dans la commune de Beaumont-sur-Oise, tel que défini dans le document joint à la délibération.

De dire que l'avenant, annexé au règlement intérieur, prendra effet au 01^{er} mars 2014.

2014-017 MOTION : DEMANDE DE RETRAIT DU TRANSFERT DE LA TAXE SUR L'ELECTRICITE

Le Conseil municipal,

Vu le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article unique :

De demander le retrait immédiat de l'article 45 de l'actuelle loi de finances rectificative.

Dates à retenir

Monsieur le Maire propose de retenir les dates suivantes :

MARS 2014

- | | | |
|----|---------|--|
| 3 | 20 h 45 | Communauté de Communes du Haut Val d'Oise : Conseil
communautaire à Beaumont-sur-Oise |
| 23 | | Elections municipales 1 ^{er} tour |
| 30 | | Elections municipales 2 ^{ème} tour |

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question posée, la séance est levée à 21 heures 25 minutes.

Po/le Maire
l'Adjoint délégué




Didier PRIVAT
Premier Adjoint